

**Conducteur plénière d'ouverture congrès de Metz 24 octobre 2006 Patrick  
KANNER Président de l'UNCCAS**

Monsieur le Maire, Monsieur le ministre,  
Messieurs les présidents de l'ANSP, de l'UNA de la Mutualité,  
Mesdames messieurs les maires présidents de CCAS,  
Mesdames et messieurs les élus représentant les CCAS,  
Mesdames et Messieurs les professionnels des CCAS et CIAS,  
Mesdames et Messieurs, Chers amis,

Monsieur le Maire, tout d'abord merci de nous avoir donné, avec Christine Genet, votre adjointe qui est aussi VP de notre Union, les moyens d'accueillir de manière aussi qualitative ce congrès dans ce lieu prestigieux qu'est l'Arsenal de Metz. Vous pourrez tous découvrir les différentes facettes de l'Arsenal, par le congrès, mais aussi par le concert ce soir au cours duquel vous pourrez apprécier la sonorité exceptionnelle de cette salle. De plus la ville de Metz est superbe et beaucoup d'entre vous ont pu la découvrir déjà hier soir.

Mais la ville de Metz est aussi au cœur d'un espace européen que vous avez appelé, Quattropole, formé avec les villes voisines de Trèves, Luxembourg et Sarrebrück. La dimension européenne que nous voulions donner à ce congrès trouve donc logiquement sa place dans votre cité.

Deux évènements méritent particulièrement notre attention à l'occasion de ce congrès de Metz :

**1) Cette année notre Union fête son 80<sup>ème</sup> et donc respectable anniversaire**

Nous avons pu fêter cet événement dignement, accueillis à l'Hôtel de Lassay en juin dernier. Un ouvrage a pu être édité à cette occasion, et il est clair que les conditions de réussite tout au long de l'histoire, du travail des Bureaux de Bienfaisance, des bureaux d'aide sociale et enfin des CCAS et CIAS semblent les mêmes. Il a fallu et il nous faut aujourd'hui encore en permanence nous adapter

pour répondre aux besoins sociaux des citoyens, et notamment de ceux qui sont les plus fragiles.

Nous avons toujours su faire preuve d'imagination. Le RMI n'est-il pas né à l'initiative d'un CCAS, la CMU autre création d'un autre CCAS ? Les exemples sont nombreux. Les prix de l'innovation remis ce soir en sont encore une très bonne illustration.

Aujourd'hui nous mettons bien souvent toute notre énergie, notre imagination, nos ressources financières ou humaines, dans la réalisation de nos actions, mais nous omettons bien souvent de « faire savoir » notre « savoir faire ».

Plusieurs fois dans l'histoire comme encore en 2003 les assemblées de parlementaires se sont questionnées sur la plus value apportée par nos institutions. Les CCAS/CIAS ont été menacés, on a voulu les rendre optionnels...

A plusieurs reprises nous avons dû expliquer, ré-expliquer quel était le sens de notre action.

Cela doit nous servir pour l'avenir. La communication de l'action sociale que nous menons doit se faire auprès de toute la population . Nous devons expliquer ce que nous faisons, pourquoi nous le faisons et comment. C'est indispensable... Considérées bien souvent comme une perte de temps, la communication de nos actions et l'évaluation des politiques menées ne peuvent être considérées de manière négligeable.

Notre rôle ainsi mieux connu et reconnu permettra à nos partenaires quotidiens de l'actions sociale, Conseils généraux, associations ou bailleurs sociaux de prendre les marques de notre positionnement par rapport à leur propres compétences et actions.

**2) Deuxième événement marquant : nous ouvrons le dernier congrès de ce mandat. Et c'est pour moi le moment de faire un rapide bilan, non plus historique mais actuel sur le travail de notre Union et de ses membres.**

La présence à ce congrès de plus de 870 élus et professionnels de nos CCAS et CIAS, venant de toute la métropole, mais aussi et ils sont nombreux (97) venant des DOM de Mayotte et puis dès ce soir des délégations venant de 17 pays européens, démontre certes, l'intérêt du sujet qui sera débattu au cours de ces deux journées :« les services à la personne ».

Mais cela prouve aussi la bonne santé de notre réseau, dont chaque année la représentativité est élargie.

Je voudrais vous présenter une carte postale rapide de notre Union...

L'UNCCAS c'est aujourd'hui 3400 membres, des CCAS et CIAS bien sur, mais aussi de plus en plus d'EPCI prenant la compétence sociale.

Cela représente 40 millions d'habitants. 38 Unions départementales ou régionale ont été créées, et constituent avec nos 50 sections départementales un excellent maillage de territoire pour dialoguer avec nos partenaires de la décentralisation que sont les Conseil Généraux. Aujourd'hui Mr Leroy président du conseil général de Moselle, puis demain Mr Dinet, Président du CG de Meurthe et Moselle, représentant l'ADF y reviendront probablement.

Notre Union est représentée aujourd'hui dans presque toutes les instances incontournables de dialogue, ou de concertation dans le champ social (CNLE, CNOSS, CNSA, CNCPPH...) mais aussi bien sur auprès de l'Agence Nationale de services aux personnes dont nous avons le plaisir d'accueillir le président, Laurent Hénart.

Nous avons cependant un regret de ne pas avoir été associés à la création de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale, alors que bon nombre de ses compétences recouvrent celles de nos CCAS.

L'UNCCAS travaille aussi, au quotidien, avec l'ensemble des ministères concernés par nos compétences, et ils sont nombreux. Mme Vautrin ministre en charge de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations, nous fait le plaisir de bien vouloir nous rejoindre mercredi 25 novembre.

L'UNCCAS a pu par le travail important de son Conseil d'administration proposer de nombreux amendements dans les différents projets de lois concernant l'action sociale et ceci depuis plusieurs années.

La Délégation Générale c'est aujourd'hui une équipe de 21 collaborateurs, à Paris et à Lille, pour vous aider dans votre action quotidienne, pour rester à l'écoute des problèmes qui se posent à vous mais aussi pour proposer des solutions réglementaires ou législatives.

Je voudrais vous donner un seul chiffre pour démontrer le développement fort de nos services : en 2002 la moyenne des questions posées par trimestre à la Délégation Générale était de 900. Au troisième trimestre 2006, le Pôle juridique et technique à répondu à 5400 questions !

Nous avons développé les formations tant vers les professionnels que vers les élus, après avoir obtenu l'agrément du ministère de l'intérieur. UNCCAS audit et conseil est intervenu également auprès de très nombreuses communes.

Nous avons passé de nombreuses conventions avec la DGAS, la Caisse des Dépôts, La Poste, mais aussi avec des fondations afin de donner des moyens supplémentaires à l'UNCCAS pour assurer ses tâches, mais aussi pour vous aider à mettre en œuvre des actions ou des expérimentations.

Citons par exemple les chèques conseils pour la réalisation de diagnostics, la fameuse Analyse des Besoins Sociaux, que nous proposons aux petites intercommunalités rurales avec Mairie Conseil de la Caisse des Dépôts, afin que de nombreuses communes même petites, puissent bénéficier d'une expertise de territoire. Nous pouvons citer aussi la mise en place de 15 expérimentations dans le domaine du micro crédit social, dont le financement de l'accompagnement par des CCAS/CIAS sera pris en charge par la Caisse des Dépôts en lien avec notre Union.

Dans l'ensemble des problématiques qui se posent à nous, il en est une qui m'est chère c'est celle des DOM. Après trois visites organisées par notre Union en Guadeloupe, à La Réunion et en Guyane cette année, il est apparu nécessaire de mettre en place un plan de développement des capacités sociales locales dans les départements d'Outre Mer .

Notre conseil d'administration y est déterminé, et nous avons commencé à sensibiliser nos préfetures, nos parlementaires ainsi que le ministère, afin

d'apporter une réponse significative au travers de la programmation 2007/2013 des fonds structurels européens.

### **3) Quels sont pour nous les enjeux des prochaines années :**

Les chiffres de notre tableau de bord sont mauvais. La pauvreté augmente et un million d'enfants sont classés dans la « grande pauvreté » selon l'observatoire national de la pauvreté. 3,5 millions de personnes sont allocataires de minima sociaux en France à fin 2005, soit 100 000 de plus qu'en 2004 selon la DREES. 1 300 000 ménages sont en attente d'un logement locatif... La part du logement dans le budget des ménages (loyer, charges et chauffage) explose et représente 25% des dépenses d'un foyer ! Ce chiffre peut atteindre 50% pour les foyers les plus modestes !

*Le « reste à vivre » devient parfois un « reste à survivre ».*

Face à ces chiffres, tous les acteurs doivent s'associer et apporter leur part de réponse.

Très rapidement, car nous y reviendrons tout au long des tables rondes et des forums organisés dans ce congrès, voici quels sont les principaux défis à relever pour les CCAS et CIAS :

**1<sup>er</sup> défi : les CCAS vont devoir s'adapter aux besoins réels des populations.**

Il sera de plus en plus difficile de répondre aux besoins accrus induits par le vieillissement de la population et la montée du nombre de personnes dépendantes. La branche retraite, la CNAV, a aujourd'hui un déficit structurel grandissant dans la prise en charge des retraites. L'aide sociale facultative de la CNAV et de nos CRAM seront réorientées vers les publics les plus fragiles. Mais l'écart sera de plus en plus important entre les besoins et les réponses. Les conseils généraux ne pourront pas non plus combler les manques.

Il en est de même pour la politique petite enfance. La branche famille, au travers de la CNAF, voit aussi grandir son déficit. Même si certaines dotations sont en augmentation, cela n'est pas suffisant face aux besoins grandissants dans nos communes.

L'intelligence de l'observation et la prévision stratégique dans le social doivent nous donner des outils de travail en amont nous permettant de mieux nous adapter. C'est là une part importante des objectifs assignés à l'Analyse de Besoins Sociaux que nous devons réaliser annuellement.

## **2ème défi : repenser la territorialisation de l'action sociale**

Face au manque de moyens financiers et humains, la mutualisation des ressources entre territoires deviendra nécessaire rapidement.

Il reste des territoires où aujourd'hui il n'y a pas de réponse aux besoins sociaux. Une inégalité subsiste donc entre Français.

Chacun doit y prendre sa part de responsabilité. Même la plus petite des communes françaises, doit pouvoir apporter sa contribution, certes à la mesure de ses moyens.

Repositionner le CCAS dans l'action sociale locale, non pas seulement dans l'intervention d'urgence, mais dans cette action stratégique de développement social du territoire devient essentielle, afin de ne pas disparaître.

## **3<sup>ème</sup> défi : les partenariats nécessaires et les concertations indispensables**

Même si les lois de décentralisation n'ont pas apporté de compétences nouvelles aux communes et intercommunalités, face aux défis des besoins sociaux grandissants, que cela soit dans le domaine du logement, du maintien à domicile, du placement en établissement ou de l'accueil de la petite enfance, aujourd'hui les partenariats sont nécessaires. Les conseils généraux, les collectivités locales, la vie associative, les bailleurs sociaux, l'état, sont nécessairement complémentaires.

Rejeter la faute sur l'autre n'est pas preuve de responsabilité. De même, la concertation devient nécessaire pour une meilleure prévention.

***Quand un partenaire se désengage financièrement, il en engage un autre.***

#### **4<sup>ème</sup> défi : La professionnalisation**

Il nous faut professionnaliser pour qualifier, pour faire face aux nombreux départs en retraite programmés dans la FPT, mais aussi pour répondre aux besoins dans les secteurs en développement comme les services à la personne...

De façon complémentaire à la validation des Acquis par l'expérience, Il nous faudra motiver les jeunes à rejoindre les professions de l'action sociale et médico-sociale. Sans démultiplier les parcours de formation, nous pouvons rénover, restructurer et adapter aux besoins ce secteur de la formation .

Mais la qualification par la formation des élus, afin de mieux appréhender l'environnement législatif complexe qui s'impose à l'action sociale, est également devenu nécessaire.

Mesdames et Messieurs, si je devais résumer les défis que nous devons relever je dirai tout d'abord qu'il nous faut nous doter d'outils performants d'observation, de compréhension de l'environnement, afin de pouvoir proposer un développement stratégique social pour notre territoire.

Ceci doit se faire en lien avec les Conseils généraux, qu'elle que soit la taille de la commune.

Ensuite, nous devons évaluer et communiquer les résultats de notre travail. Là aussi l'UNCCAS pour les prochaines années développera des outils méthodologiques d'évaluation pour vous permettre d'être encore plus performant.

***La modernisation constante de notre action, l'intelligence du regard et des solutions apportées, l'évolution nécessaire de l'action sociale territoriale,***

*l'innovation et l'imagination peuvent devenir nos points forts à nous de les aiguïser.*

Les services à la personne doivent être un des thèmes sur lequel ces principes doivent s'appliquer. Tous les citoyens, mais aussi bien sur, les plus fragiles d'entre eux, ont besoin de ces services sans pour autant avoir les mêmes possibilités de solvabilisation. Répondre à tous, qualitativement, c'est cela la solidarité de l'action sociale locale.

Je vous remercie de votre attention, et vous souhaite un excellent congrès.

Patrick KANNER